

Actualité économique

-

BIO : un rapport du CGAAER recommande compétitivité et soutien marqué de l'Etat

Mandaté par le ministère de l'Agriculture, le CGAAER a mené une mission d'information au printemps 2025 sur le thème « *La crise de l'agriculture biologique : crise conjoncturelle ou crise structurelle ?* ». Dans ce cadre, le CGAAER avait **besoin d'une expertise par filière, notamment sur la capacité du consommateur final à payer sa préférence** pour des produits issus de l'agriculture biologique, **ainsi qu'une analyse des services écosystémiques supplémentaires rendus** par des procédés de production sous AB **qui pourraient justifier une prise en charge par des financements publics** (Interfel avait été auditionnée en avril pour fournir des éléments sur la filière fruits et légumes).

Dans son rapport final, le CGAAER estime qu'il faut « *un nouveau plan d'action* » dont **la cible à long terme doit être la hausse de la compétitivité et non la hausse de la surface agricole utile (SAU) bio**. Pour cela, les inspecteurs du CGAAER recommandent de structurer l'AB « *sur le modèle des organismes de défense et de gestion (ODG) des autres signes de qualité et d'origine (Siqo)* » et « *bien articulée avec les interprofessions* ». Les inspecteurs du CGAAER **recommandent d'utiliser les aides de la PAC** (écorégimes, Maec) pour « *créer des écarts assez importants, proportionnels et permanents de financements* » qui soient « *incitatifs en faveur des pratiques durables, dont l'AB* ». Pour les inspecteurs, **l'Etat doit conserver la possibilité d'actions conjoncturelles en complément du système assurantiel**, « *mais sous conditions agroécologiques* ». Enfin, le CGAAER estime que **les intermédiaires de l'aval (fournisseurs d'intrants, collecte, transformation, commercialisation)** « *doivent être responsabilisés* » dans l'atteinte des objectifs, « *avec un pilotage et une réglementation contraignante* ».